

**MENTION SPÉCIALE
PRIX GOUVERNEMENT EN LIGNE 2008**

LA COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

POUR UN TRIBUN@L EN LIGNE

Au fil des ans, la Commission des lésions professionnelles (CLP) a intégré plusieurs services dans son site Internet. En mars 2007, la Commission a mis sur pied deux nouveaux projets : l'envoi des avis d'enquête et d'audition par courriel et la consultation du rôle. Grâce à un comité actif et représentatif, la planification, la réalisation et le déploiement de ces nouveaux services ont contribué grandement à l'évolution des services en ligne de la CLP. Cette innovation a permis de faciliter la communication entre le tribunal et les justiciables.

L'envoi des avis d'enquête et d'audition par courriel

Lorsque les parties choisissent de se présenter en audience, un avis d'enquête et d'audition leur est acheminé par courriel plutôt que par la poste pour les convoquer. Ce service est offert sur demande.

La consultation du rôle

Ce nouveau mode de prestation électronique permet aux justiciables de consulter directement en ligne les dates des audiences pour tous les bureaux de la CLP. Calendrier des audiences fixées par le tribunal, le rôle peut être consulté soit par le bureau régional, la ville, le nom du représentant ou le nom de la partie. La consultation du rôle est un complément à l'envoi des avis d'enquête et d'audition par courriel.

Le milieu juridique étant un secteur qui génère beaucoup de papier, ces deux services présentent plusieurs avantages :

- Diminution du papier;
- Réduction des délais pour l'envoi des avis d'enquête et d'audition;
- Élimination de certaines tâches administratives;
- Économies substantielles des coûts liés à l'expédition du courrier par la poste;
- Amélioration continue de la prestation électronique des services de la CLP;
- Geste concret pour le développement durable.

L'élaboration de ces services a engendré des impacts majeurs sur l'organisation du travail puisqu'elle a optimisé les façons de faire des justiciables et des employés de la Commission. En effet, les services du tribunal sont davantage accessibles et faciles d'utilisation. En plus d'entraîner une augmentation de la productivité et une valorisation du personnel, ils permettent l'amélioration des processus internes.

Fière de ses succès, la CLP veut maintenir son leadership en matière de prestations électroniques de services, et ce, en inspirant d'autres tribunaux administratifs du gouvernement du Québec.

Personne-ressource :

Francis Lachance
Directeur général de l'administration

Téléphone : 418 644-8609
Télécopieur : 418 644-7592
Courriel : francis.lachance@clp.gouv.qc.ca